



Assemblée générale

Distr. limitée
12 décembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 65 c) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance au peuple palestinien

**Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Australie, Autriche,
Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada,
Cap-Vert, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie,
États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave
de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon,
Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie,
Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie,
Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Nicaragua, Norvège,
Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République centrafricaine,
République de Moldova, République tchèque, Roumanie,
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Timor-Leste,
Turquie et Ukraine : projet de résolution**

Assistance au peuple palestinien

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Bélarus, Islande, Namibie et République de Corée